

sont beaucoup plus pertinentes que certains autres propos aberrants qu'on nous a servis. Voici un passage de cet article:

Le principal inconvénient de la loi tient au fait que les créanciers et les propriétaires garantis possèdent actuellement des pouvoirs qui peuvent empêcher une réorganisation. En outre, une petite entreprise qui opte pour sa réorganisation doit d'abord rembourser ses créanciers privilégiés, notamment les gouvernements et ses employés—qui passent derrière les créanciers garantis mais avant les créanciers sans garantie—avant d'effectuer toute réorganisation.

Voilà un point essentiel, car l'article concernait une petite entreprise qui voulait procéder à une restructuration afin d'éviter la faillite et cherchait à redevenir rentable, probablement dans l'espoir de tirer un jour avantage de la mesure législative dont il est question aujourd'hui.

Je reviens maintenant à mon premier propos, en disant que cette question est tout au moins aussi importante que le projet de loi à l'étude, puisque le maximum n'étant pas majoré, il y a fort à parier que les demandes ne seront pas très nombreuses en vue d'obtenir l'aide prévue.

L'article continue:

Dans le cas de Hi-Fi Express, plusieurs créanciers ont demandé à Price Waterhouse de préparer une proposition de rééchelonnement de la dette... Mais ce n'était pas possible en raison de difficultés qui pouvaient surgir avec les propriétaires... et parce que la dette envers le gouvernement dépassait \$250,000.

Disons tout de suite que, pour une grande entreprise, ce n'est pas grand-chose que \$250,000. Pour une petite, par contre, c'est un montant incroyable. Pour une entreprise qui dépense 87 milliards de dollars par année, et qu'on appelle le gouvernement du Canada, c'est une toute petite goutte dans le vase. Par conséquent, l'effet de cette mesure législative, c'est que le gouvernement du Canada est responsable de la faillite d'une entreprise qui n'a pas pu rééchelonner sa dette pour essayer de survivre. Je ne savais vraiment pas ça. En fait, je suis abasourdi que l'on s'occupe d'autres mesures législatives plutôt que de résoudre cette question. Il n'y a pas de doute que l'extension que nous étudions est importante. Aussi peu de bien qu'elle puisse faire, c'est toujours cela de pris.

J'ai été ahuri lorsque j'ai lu que l'autre projet de loi, pour parler en profane, pourrait avoir un effet énorme. Je parle de cet article seulement, pas nécessairement du projet de loi entier. Si une entreprise doit des impôts, le gouvernement devrait se rendre compte qu'il est plus logique d'éviter de mettre les employés en chômage, en rééchelonnant la dette, pour donner aux propriétaires et aux employés le droit de continuer à travailler et une chance de payer la dette plutôt que de faire faillite.

Cela me renverse que la Chambre n'ait pas encore été saisie de cette mesure législative, alors qu'il ne s'agit pas tant en ce moment de trouver de nouvelles sources d'emprunt pour les petites entreprises que de les aider à se restructurer. Quand je me suis préparé en prévision du débat d'aujourd'hui, j'ai été un peu désemparé d'apprendre que le gouvernement laissait traîner un projet de loi dont les petites entreprises de ma circonscription ont, à mon avis, bien plus besoin que de la mesure à l'étude. Elles auraient même besoin des deux mesures, mais de préférence aux dispositions de consolidation de dette et aux modifications à la loi sur la faillite, le gouvernement accorde la priorité au projet de paris collectifs ou de loterie sur les sports qui doit aider à financer un événement très important, les Jeux olympiques qui doivent avoir lieu à Calgary en 1988. Le gouvernement du Canada y accorde aujourd'hui une plus grande

### *Prêts aux petites entreprises—Loi*

priorité qu'à des modifications qui aideraient les petites entreprises à survivre. Vous comprendrez sans doute, monsieur le Président, que je trouve cela plus qu'un peu stupéfiant.

● (1540)

A propos de ce projet de loi, il semble plus approprié de demander au gouvernement de lever tout ce qui pourrait faire obstacle à cette mesure et de nous permettre d'en disposer aussi rapidement que nous avons accepté de le faire à l'égard des deux mesures dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Je ne pense pas que les petites entreprises de la circonscription des députés ministériels aient moins de problèmes que celles de la circonscription de nos députés. Je presse donc les députés d'en face de faire progresser aussi rapidement que possible l'étude de cette mesure législative au moins. Ils ne souhaitent sans doute pas voir des petites entreprises faire faillite s'il y a moyen de le leur éviter. Il serait épouvantable de constater à cette époque-ci que le gouvernement est un organisme générateur de faillites.

On pourrait évoquer longuement d'autres problèmes, mais je tiens à en signaler un autre petit, monsieur le Président, à savoir l'impôt de 12.5 p. 100 sur les dividendes payés par les petites entreprises aux actionnaires et aux propriétaires. Il s'agit d'une question de détail pour la plupart des Canadiens qui ne touchent pas de dividendes. Les mesures fiscales du gouvernement à ce sujet ont suscité plus de réaction de la part des propriétaires et exploitants de petites entreprises de ma circonscription que n'importe quelle autre dans le budget. Il serait dommage que je ne profite pas de l'occasion pour faire connaître leurs inquiétudes à cet égard.

Je tiens enfin à féliciter le gouvernement d'avoir bien voulu nous saisir de ce projet de loi aujourd'hui pour le faire adopter.

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire combien je suis heureux de prendre la parole après le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) qui, par la vigueur de son plaidoyer, a attiré des députés des deux côtés de la Chambre venus pour l'entendre. Je regarde mes vis-à-vis et je vois une masse de libéraux que je remercie d'être restés pour m'écouter à mon tour. Je discerne parmi cette foule le représentant de Gatineau (M. Cousineau) qui siège, comme moi, au comité spécial de la réforme parlementaire. Je vois aussi le ministre des Transports (M. Pepin) qui représente, lui aussi, une circonscription de la capitale nationale. Les banquettes à ma droite sont toutes occupées par les députés de mon parti. A ma gauche, les néo-démocrates sont en rangs serrés. Autant de présences dénotent un vif intérêt pour les petites entreprises.

Je dois avouer mon bonheur de vous voir occuper la présidence, monsieur le Président, car votre habileté à calmer le tumulte à la Chambre est bien connue. Avant de me lancer à fond dans mon discours, j'ai des excuses à faire au personnel de sécurité à la Chambre des communes, qui a dû maîtriser à grand-peine la foule qui se pressait pour ne pas manquer les interventions d'aujourd'hui, dont celle du député de Don Valley-Ouest. Il est rare de voir autant de monde à la Chambre un vendredi après-midi, et c'est pourquoi je tiens à féliciter le public venu entendre ce débat.

**Des voix:** Bravo!